

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 346 portant résiliation du marché souscrit par M. Vigier pour la fourniture du foin nécessaire pour l'entretien des animaux du service local.

n° 346

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
17 septembre 1914

Numéro JO  
n° 215 du 30/09/1914

Date du numéro  
30 septembre 1914

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la lettre en date du 15 Septembre 1914 par laquelle M. Vigier, adjudicataire de la fourniture du foin nécessaire à l'entretien des animaux du service local demande à résilier son contrat

Considérant que M. Vigier, mobilisé en qualité de Lieutenant de Réserve, a reçu l'ordre de rejoindre le 34 1ème Régiment d'infanterie et doit s'embarquer à destination de Marseille le 18 septembre 1914

Considérant d'autre part que M. Vigier a jusqu'à ce jour exécuté à la satisfaction de l'administration toutes les clauses de son contrat,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Le contrat de M. Vigier adjudicataire de la fourniture du foin nécessaire à l'alimentation des animaux du Service Local pendant l'année 1914, est résilié d'un commun accord. Il lui est accordé main-levée du cautionnement de 175 fr. qu'il a constitué le 24 décembre 1913 suivant récépissé n° 313 en garantie de la bonne exécution de son contrat. Le dit cautionnement peut en conséquence lui être remboursé.

#### Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré, Communiqué partout où besoin sera et notifié au Trésorier-Payeur.

**Fernand DELTEL.**